Commune de Forel (Lavaux) | Municipalité

Recensement des chiens

Annonce

Tous les chiens doivent être inscrits chaque année. Merci de compléter et de retourner le questionnaire au verso de la présente au Contrôle des habitants par courrier à Route de Vevey 1 à 1072 Forel (Lavaux) ou à population@forel.ch. Les chiens achetés, reçus, nés, gardés, donnés, vendus ou décédés (merci de fournir un justificatif) en cours d'année devront être annoncés au Contrôle des habitants dans les 15 jours.

Tout propriétaire de chien ou toute personne ayant la garde d'un chien qui n'aura pas été déclaré sera inscrit d'office et passible d'une amende dans la compétence préfectorale.

La Municipalité de Forel (Lavaux)

Quelques rappels pour les propriétaires de chien

Puce électronique
Tous les chiens doivent être obligatoirement identifiés par une puce électronique, implantée par un vétérinaire.

Race
La race doit être annoncée de manière précise. Les détenteurs de chien de race American Staffordshire Terrier (Amstaff), American Pit Bull Terrier (ou Pit Bull Terrier) et Rottweiler doivent obligatoirement s'annoncer auprès du Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV), Chemin du Marquisat 1 à 1025 St-Sulpice, 021 316 38 70, info.svet@vd.ch.

Nombre de chiens admis
En zone villa, seuls 2 chiens adultes et une portée de 4 chiens sont admis par année.

Chiens "citoyens" en promenade
Dans le village, utilisez les distributeurs de sacs destinés au ramassage des crottes et jetez ces derniers dans les poubelles. Un sac abandonné risque de boucher une grille d'égout et dans la nature il ne se dégrade pas. Merci de penser à nos employés communaux qui entretiennent et fauchent nos espaces verts.

En zone rurale, veuillez aussi ramasser les déjections de votre compagnon. Les crottes salissent fourrage et récoltes et peuvent empoisonner le bétail.

En forêt, la faune sauvage ne doit pas être poursuivie ou molestée.

Les chiens doivent toujours demeurer sous la maîtrise de la personne qui les accompagne et respecter les autres usagers de l'espace public.

Courtoisie et respect sont les garants du plaisir de la promenade pour tous.



☞ *Tournez svp*

A COMPLETER ET RETOURNER A :

ADMINISTRATION COMMUNALE, Route de Vevey 1, Case postale 52, 1072 Forel (Lavaux) ou population@forel.ch

Nom et prénom du propriétaire (gardien) : ……

Adresse : ……

N° de téléphone : …… N° de portable : ……

E-mail : …….. Nombre de chiens : ……

Date : …… Signature : ……

Nom du chien N° 1 :			mâle/femelle*
Race :		Date d'acquisition :	
Couleur du manteau :		Taille : petite (max 15 kg) / moyenne (max. 25 kg) / grande (max 45 kg) / très grande > 45 kg)*	
N° de puce électronique :	☐☐☐ ☐☐☐ ☐☐☐ ☐☐☐ ☐☐☐ (voir carnet vaccination)		

*biffer ce qui ne convient pas

Nom du chien N° 2 :			mâle/femelle*
Race :		Date d'acquisition :	
Couleur du manteau :		Taille : petite (max 15 kg) / moyenne (max. 25 kg) / grande (max 45 kg) / très grande > 45 kg)*	
N° de puce électronique :	☐☐☐ ☐☐☐ ☐☐☐ ☐☐☐ ☐☐☐ (voir carnet vaccination)		

*biffer ce qui ne convient pas

Nom du chien N° 3 :			mâle/femelle*
Race :		Date d'acquisition :	
Couleur du manteau :		Taille : petite (max 15 kg) / moyenne (max. 25 kg) / grande (max 45 kg) / très grande > 45 kg)*	
N° de puce électronique :	☐☐☐ ☐☐☐ ☐☐☐ ☐☐☐ ☐☐☐ (voir carnet vaccination)		

*biffer ce qui ne convient pas